

Envoyé en préfecture le 06/03/2023

Reçu en préfecture le 06/03/2023

Publié le

ID : 087-218716603-20230302-202303-DE

SLOW

Mairie 1 Place de la Mairie
SAINT MARTIN LE VIEUX
87700

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023/03 EN DATE DU 02/03/2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 15

Représentés : 00

Votants : 15

Exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 00

Abstention : 00

Le Conseil Municipal de Saint Martin Le Vieux s'est réuni en session ordinaire, le 2 mars 2023, à 20h, à la Mairie, selon la convocation en date du 24 février 2023 sous la présidence du maire, Madame Sylvie ACHARD.

Présents : Mmes ACHARD. BRUZAT. BAYLE. GIROIR. DUBARRY. ESCALIER. MARCILLAUD. LEONARD

Mrs LAVALADE. MOUSNIER. CARREAUD. DELOMENIE. JOUHANNEAU. LEVEQUE. PETILLON.

Monsieur Damien LEVEQUE a été élu secrétaire de séance.

CONVENTION TRIPARTITE D'OCCUPATION D'UN TERRAIN PRIVE PAR LA COMMUNE POUR L'IMPLANTATION D'UN ABRIBUS

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'elle a été sollicitée par des habitants du Breuil afin d'installer un abribus pour accueillir les élèves (primaires et collégiens) en attendant le passage du car.

Considérant qu'il n'y avait pas de terrains communaux pour recevoir ce mobilier, Mr et Mme Chapoulaud ainsi que Mr Gombert et Mme Marchadier ont accepté l'implantation de cet abribus sur leur terrain.

Elle explique qu'il y a lieu de passer une convention avec les personnes précédemment citées et elle soumet au Conseil Municipal le projet de convention.

Après avoir pris connaissance de cette dernière, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- adopte la nouvelle convention et autorise Madame le maire à la signer.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ;
Au registre sont les signatures ;

Le Maire,
Sylvie ACHARD

